



Municipalité de La Présentation

DEVIS POUR LA SAISON 2022-2023

Préposé à l'entretien de la patinoire

Objet :

La Municipalité de La Présentation demande des soumissions pour la fabrication de la glace et l'entretien des patinoires pour l'hiver 2022-2023.

Tout soumissionnaire doit, pour toute information ou précision concernant cet appel d'offres, s'adresser, à Madame Josiane Marchand, directrice générale et responsable du présent appel d'offres, à l'adresse courriel suivante : dg@municipalitelapresentation.qc.ca ou par téléphone au numéro suivant : 450-796-2317, poste 1801.

Nature des travaux :

Le préposé à l'entretien de la patinoire, ci-après appelé le « Préposé », doit fabriquer la glace et entretenir une patinoire d'une grandeur de 23 m X 55 m, une patinoire de DEK Hockey de 15,24 m x 30,48 m et un anneau de glace à côté de la patinoire de la Municipalité, incluant leurs déneigements et autres tâches mentionnés à l'Annexe 1.

Modalités du contrat :

Le contrat débutera le 1^{er} décembre 2022, et la glace devra être fabriquée aussitôt que la température le permettra et celle-ci devra être maintenue aussi longtemps que la température le permettra jusqu'au 31 mars 2023.

Exigence :

Les patinoires ainsi que l'anneau de glace devront être praticables en tout temps quand la température le permet.

Matériel :

La Municipalité fournira des pelles pour le déneigement et un boyau d'arrosage. Le Responsable de la voirie utilisera un tracteur et fera le déneigement lors d'une chute de neige de plus de 5 cm.

Prix :

Le prix indiqué sur le formulaire fourni en Annexe 2 sera un prix forfaitaire fixe pour la durée du contrat.

Mode de paiement :

La Municipalité de La Présentation paiera le montant forfaitaire en trois (3) versements égaux en émettant des chèques le lendemain de la tenue des conseils de janvier, février et avril 2023.

Annulation du contrat :

La Municipalité de La Présentation pourra mettre fin, en tout temps, au contrat sans aucune indemnité si l'entrepreneur ne remplit pas ses engagements ou n'effectue pas les travaux décrits à l'Annexe 1.

Responsabilités additionnelles du Préposé :

Le Préposé devra garder en sa possession les clés qui lui seront fournies, en tout temps, sans les prêter ou les reproduire. Il devra prendre soin des outils et accessoires mis à sa disposition. En cas de bris par négligence, le Préposé devra payer le coût de la réparation ou du remplacement.

Le Préposé confirme avoir pris connaissance de tous les détails du présent contrat et de ses annexes. Par sa signature à l'Annexe 2, il les approuve et s'engage à les respecter.

Annexe 1

TRAVAUX À EXÉCUTER

- Dès le début de la saison, le Préposé devra voir à la fabrication de la surface de glace des deux patinoires et de l’anneau de glace;
- Lors d’importante accumulation de neige, l’employé de voirie de la Municipalité passera avec le tracteur pour enlever la neige, **mais le Préposé se chargera d’enlever manuellement la bande de neige laissée tout autour des patinoires;**
- Arroser la glace tous les soirs lorsque la température le permet afin d’assurer une belle surface de glace et pour l’épaissir davantage en prévision des températures plus douces. Le Préposé ne doit pas arroser les patinoires ainsi que l’anneau de glace lors des heures d’ouverture de la patinoire qui sont mentionnées à la page suivante;
- Vérifier les patinoires ainsi que l’anneau de glace tous les jours pour s’assurer qu’elles sont praticables;
- Arroser le passage pour se rendre à la patinoire, entre les tapis noirs et le passage pour se rendre à la patinoire du DEK Hockey;
- Dans le cas où les patinoires ainsi que l’anneau de glace ne sont pas utilisables, bien vouloir aviser la Municipalité au 450-796-2317;
- Assurer un suivi avec les surveillants de patinoire pour faire respecter l’horaire de travail.

HORAIRE D'UTILISATION DE LA GLACE

Saison hivernale 2022-2023

Lundi au vendredi : de 9h00 à 22h00

Patinoire de Dek Hockey : Hockey pour les tout-petits

Patinoire de la Municipalité : Hockey pour les grands

Anneau de glace : Patinage libre seulement

Samedi : de 10h00 à 22h00

Patinoire de Dek Hockey : Hockey pour les tout-petits

Patinoire de la Municipalité : Hockey pour les grands

Anneau de glace : Patinage libre seulement

Dimanche : de 10h00 à 21h00

Patinoire de Dek Hockey : Hockey pour les tout-petits

Patinoire de la Municipalité : Hockey pour les grands

Anneau de glace : Patinage libre seulement

Annexe 2

**Municipalité de La Présentation
ENTRETIEN DE LA PATINOIRE
(selon la description faite à l'Annexe 1)
Saison hivernale 2022-2023**

Nom du responsable : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Cellulaire : _____

Adresse courriel : _____

Je, _____, après avoir pris connaissance des exigences du présent contrat, offre à la Municipalité de La Présentation d'effectuer l'entretien des deux patinoires et de l'anneau de glace tel qu'illustrée au plan ci-joint et décrit à l'Annexe 1, pour un montant forfaitaire de _____\$.

Signé à _____, le _____ 2022

Signature du responsable : _____

POUR LA MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION

Josiane Marchand, directrice générale

Date de signature